

Les violences sous surveillance active

GENÈVE Le canton met en place un projet pilote pour pister les prévenus qui présentent un risque de récidive ou de collusion dans le cadre domestique. Une conférence de presse politico-judiciaire s'est tenue hier pour présenter cette expérience pleine de défis

FATI MANSOUR

«A sujet exceptionnel, présence exceptionnelle.» C'est ainsi que Nathalie Fontanet, ministre de tutelle du Bureau genevois de promotion de l'égalité et de prévention des violences, a introduit mardi la conférence de presse qui marque cette journée internationale dédiée à la protection des femmes. A ses côtés, Carole-Anne Kast, sa collègue chargée de la police et des prisons, mais surtout, le procureur général Olivier Jornot. Une sorte de première historique dans ce canton où les pouvoirs préfèrent ne pas trop s'entremêler, sauf à l'occasion de la présentation de la politique criminelle commune. Et c'est en quelque sorte dans le prolongement de celle-ci que l'annonce phare du jour a été faite: Genève lancera son projet pilote de surveillance active des prévenus de violences domestiques – le fameux *electronic monitoring* – dès le mois de janvier 2026.

Petit nombre de cas

Cette surveillance active, déjà pratiquée par les cantons de Berne et Zurich à l'aide d'un bracelet électronique géolocalisable en temps réel, est à distinguer de la surveillance passive (qui indique seulement après coup le non-respect d'une prescription



«Malheureusement, c'est un instrument, pas une garantie»

OLIVIER JORNOT, PROCUREUR GÉNÉRAL DE GENÈVE

géographique). Elle est aussi différente de la surveillance dite «dynamique», qui impose d'équiper également la victime et qui donne l'alerte en cas de rapprochement entre les deux personnes concernées. Un modèle testé récemment par Zurich, mais qui pose encore nombre de problèmes et n'est pas forcément bien toléré par les victimes. Alors que des décisions intercantionales sont en gestation au sujet de ces différents concepts, Genève va brûler la politesse à ses par-

naires de réflexion. «La coordination prend du temps. Nous sommes prêts et il est important de commencer sans attendre», précise Carole-Anne Kast.

Ce projet de surveillance active des prévenus de violences domestiques commencera par une poignée de cas (quatre bracelets sont actuellement à disposition). «On va cibler le volet pénal et l'utiliser comme mesure de substitution à la détention provisoire», indique Olivier Jornot. Un outil de plus dans le dispositif permettant de parer au risque de récidive ou de collusion (visant à influencer l'enquête) afin de mieux protéger les victimes, de décharger (très peu) la prison de Champ-Dollon et de maintenir l'insertion socioprofessionnelle des personnes tout en travaillant sur leurs démons. Cette surveillance pourra être décidée au moment de l'arrestation ou plus tard. En cas de violation sérieuse des conditions, ce sera retour à la case prison.

Pour avoir un ordre de grandeur, le Service de la réinsertion et du suivi pénal a enregistré 73 nouvelles personnes placées sous mesure de substitution en lien avec ce type de violences ou sous suspension de procédure (à la demande de la victime). Tous étaient soumis à une mesure thérapeutique et 43 d'entre eux faisaient également l'objet d'une

interdiction de contact avec la ou les victimes (sans précision quant au moment de la procédure, avant ou après jugement).

Pour envisager cette surveillance active, qui peut vite se transformer en casse-tête, il faut aussi prendre des précautions, prévient le procureur général. Choisir les bons cas, penser aux lieux de vie imbriqués, définir les zones d'exclusion avec suffisamment de précision (autour du logement et du travail par exemple), trouver la bonne mesure pour ne pas bannir une personne de toute une partie de la ville, estimer le temps d'intervention, mais aussi ne pas donner un faux sentiment de sécurité. «Malheureusement, c'est un instrument, pas une garantie», ajoute le magistrat.

Subventions en hausse

Et Carole-Anne Kast d'enchaîner sur les modalités concrètes. L'auteur présumé est donc équipé du bracelet GPS. S'il pénètre dans le périmètre de protection de la victime (devenu celui de l'interdiction), une alarme est déclenchée. Un opérateur procédera ensuite à une levée de doute en appelant la personne concernée. «Si le prévenu ne répond pas ou ne quitte pas les lieux, la police intervient immédiatement.» La conseillère d'Etat met aussi en

garde contre les potentiels effets pervers de cette «bulle de protection»: «Il ne faudrait pas que la victime en vienne à se sentir en détention territoriale.» On l'aura compris, tout cela va être assez compliqué.

Parmi les autres promesses de 2026, il y aura la mise en place du numéro national d'aide aux victimes: le 142. A partir du mois de mai, cette permanence téléphonique gratuite et accessible en tout temps sera assurée à Genève par le Centre LAVI, dont les effectifs commencent déjà à gonfler pour faire face à la demande d'aide et de conseils. Parler chiffres, c'est évidemment la spécialité de Nathalie Fontanet. La ministre souligne l'évolution des subventions versées pour lutter contre ce type de violences. Entre 2018 et 2025, celles-ci sont passées de quelque 3,6 millions de francs à 5,8 millions, soit une augmentation de 61% (avec un bond depuis 2023). Et ce n'est pas fini.

En effet, les besoins se font sentir, surtout au niveau de la structure chargée des entretiens socio-thérapeutiques et juridiques obligatoires pour les personnes frappées d'une mesure d'éloignement administratif du domicile. En 2024, seulement 57% des auteurs visés ont participé à ces entretiens, contre 94% en 2020. Il faut dire que le nombre d'éloigne-

ments (et aussi le nombre de jours indiqué) ne cesse d'augmenter. Et la tendance ne s'inverse pas. Avec 175 mesures de ce type entre janvier et octobre 2025, c'est déjà 79% de plus que l'année précédente. «Cela a saturé la prise en charge», relève Nathalie Fontanet.

Bons et mauvais chiffres

Il y a plus de mesures administratives prononcées par la police, même si le nombre d'infractions commises dans le champ des violences domestiques est resté stable dans le canton et que le nombre de réquisitions a baissé. En 2024, Genève a aussi échappé à tout cas de féminicide ou d'homicide dans la sphère privée. Par contre, sept tentatives de meurtre ont été répertoriées dans le cadre de violences intrafamiliales.

Parmi les mauvais chiffres de la criminalité, il y a aussi la hausse des infractions sexuelles et notamment des viols, qui sont passés de 89 cas à 142, dont une majorité commise entre quatre murs et souvent dans le prolongement d'autres brutalités domestiques. Un contexte familial très présent, même lors des constats d'agressions établis par les urgences gynéco-obstétricales des HUG. Une augmentation de cas qui témoignera de «la libération de la parole», analyse Carole-Anne Kast. A confirmer. ■

La mobilisation pour le rail romand ne faiblit pas

TRANSPORTS L'expertise commandée par le conseiller fédéral Albert Rösti continue à susciter la controverse. Réunie hier à Genève, l'association OuestRail veut maintenir la pression en vue d'un rééquilibrage en faveur de la Suisse occidentale

YAN PAUCHARD

C'est peu dire que plusieurs semaines après sa publication, le désormais fameux rapport Weidmann continue de provoquer des vagues en Suisse romande. Celle-ci estime être le parent pauvre de cette expertise commandée par la Confédération pour prioriser ses projets d'infrastructures en matière de transports d'ici à 2045. «Si on intègre le canton de Berne, la Suisse occidentale représente 40% de la population, mais seulement 20% des investissements prévus dans ce document», a ainsi relevé le conseiller d'Etat genevois Pierre Maudet, en marge du colloque annuel d'OuestRail, qui s'est déroulé hier à Genève.

«Genève n'est pas un cul-de-sac»

Le choix de la Cité de Calvin pour accueillir l'événement de l'association de promotion du rail, consacré cette année à cette politique de transport 45, n'est pas un hasard. C'est à Genève en effet que la colère est la plus forte contre les conclusions, jugées «zuricho-centrées», du rapport d'Ulrich Weidmann, professeur à l'EPFZ. Dénonçant un manque de vision pour l'avenir, Pierre Maudet estime notamment incompréhensible le déclassement de la nouvelle gare de l'aéroport de Cointrin, «alors qu'elle bénéficie à l'économie romande tout entière», tout comme celui du métro JLS (pour Jura-Léman-Salève). Un dossier sur lequel le conseiller d'Etat a décidé d'aller de l'avant, malgré les réticences de Berne.

La conseillère nationale verte genevoise Delphine Klopfenstein Broggini abonde dans le même sens, regrettant que le rapport n'ait pas pris en compte l'importance des connexions internationales. «Genève n'est pas un cul-de-sac, c'est l'ouverture vers la France et l'Europe», souligne l'économiste, donnant encore l'exemple du suc-

cès du Léman Express, qui transporte 50% de passagers en plus que prévu et qui a permis un important transfert modal. D'autres régions frontalières, comme Bâle ou le Tessin, ont d'ailleurs aussi fait part de leur mécontentement.

S'il reconnaît que l'expertise ne propose pas de réalisations avancées, le président d'OuestRail, le conseiller national PLR Damien Cottier, veut de son côté «voir le verre à moitié plein». «Le rapport Weidmann reconnaît le sous-investissement dans les infrastructures en Suisse romande, qui a conduit à un ralentissement des temps de parcours, et le besoin de rattrapage sur l'axe est-ouest, note le Neuchâtelois. Il pose également les bases d'un consensus politique autour d'une variante d'un fonds ferroviaire passant de 14 à 24 milliards, qui n'aurait pas été acquis sans ce travail.» A ses yeux, il faut y voir une expertise technique qui ouvre la porte à un long processus politique. «La période promet d'être charnière», annonce Damien Cottier.

Dans ce contexte, le conseiller aux Etats jurassien Charles Juillard appelle à «l'union sacrée d'une Suisse romande qui a le droit de se sentir flouée, tant les promesses de Rail 2000 sont loin d'être réalisées». Pour le centriste, il faut toutefois reconnaître que, par le passé, la mobilisation de la région n'a pas toujours été à la hauteur. «Zurichois et Lucernois arrivent toujours à s'asseoir sur leurs divergences pour faire avancer leurs projets», observe-t-il encore.

La pression des cantons

Les choses sont peut-être en train de changer. Le 2 octobre dernier, des représentants économiques et politiques de tous les cantons francophones sont montés défendre leurs intérêts à Berne, faisant preuve d'une rare unité. Depuis, la pression n'a pas baissé. Lundi encore, pas moins de six conseillers d'Etat, membres de la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO), ont rencontré le conseiller fédéral Albert Rösti et différents représentants du Département des transports (DETEC), pour faire part de leurs réserves concernant le rapport Weidmann. ■

MAIS ENCORE

Une pétition contre les coupes à l'Université de Lausanne

Les mesures d'économies prévues par le Conseil d'Etat vaudois pour l'Université de Lausanne (Unil) suscitent des craintes auprès des étudiants et du personnel de la haute école. Une pétition munie de 3603 signatures a été remise hier à la présidence du Grand Conseil. Le texte de la pétition exprime «une opposition ferme» aux coupes annoncées pour l'Unil, mais aussi pour les autres secteurs touchés. (ATS)

Des échanges linguistiques pour «redonner envie d'apprendre»

LANGUES Pour le lancement de la Semaine nationale de l'échange, le conseiller fédéral Guy Parmelin et la ministre valaisan Christophe Darbellay ont défendu les séjours linguistiques à travers le pays. Un appel à l'apaisement après les débats sur l'apprentissage du français à l'école

FANNY SCUDERI, BERNE

Un ancien apprenti agriculteur raconte son stage d'une année dans une ferme de la commune germanophone d'Altavilla, près de Morat. C'était à la fin des années 1970. Son meilleur souvenir: le jour où l'apprenti de la ferme d'à côté l'appelle en urgence car «la vache allait faire le veau. C'étaient les vaches noir et blanc. Il suffisait de tirer les pattes et c'est venu», narre, devant un parterre d'invités et d'apprentis, le conseiller fédéral Guy Parmelin, chargé du Département de l'économie, de la formation et de la recherche.

Il était invité au lancement de la troisième «Semaine nationale de l'échange» linguistique, organisé par Movetia, l'agence nationale pour la promotion de la mobilité dans le système éducatif. Cet événement se concentrerait sur la mobilité pour les apprentis du pays. «Lorsque de jeunes personnes travaillent dans une autre région linguistique, des horizons s'ouvrent, se réjouit Guy Parmelin. Ils apprennent non seulement de nouvelles méthodes de travail, mais aussi comment les gens de différentes communautés linguistiques et culturelles pensent, communiquent et collaborent.»

La compréhension mutuelle et l'apprentissage des langues nationales ont échauffé les esprits ces dernières semaines. La décision de certains cantons alémaniques, et en premier lieu de celui de Zurich,

de repousser l'apprentissage du français de l'école obligatoire au secondaire, a fait couler beaucoup d'encre. A tel point que la Confédération a menacé de s'en mêler si les cantons détricotaient le compromis sur les langues, intégré dans le concordat HarmoS.

Invité hier en sa qualité de président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), le Valaisan Christophe Darbellay a défendu la place des langues nationales dans le système scolaire – «L'allemand, l'italien, le français:

«Lorsque de jeunes personnes travaillent dans une autre région linguistique, des horizons s'ouvrent»

GUY PARMEILIN, CONSEILLER FÉDÉRAL

nous devons les rendre plus vivants et nous pouvons faire plein de choses pour les dépasser. Il faut revenir au terrain», déifiant ainsi l'importance de l'immersion linguistique.

Il est aussi revenu sur la déclaration commune de la CDIP publiée le 30 octobre après des semaines de tergiversations alors que les cours de français à l'école primaire se trouvent en sursis dans plusieurs cantons alémaniques. Ce texte, adopté à l'unanimité par les ministres cantonaux de l'éducation, admet que l'apprentissage des langues est une question de cohésion nationale et qu'il est nécessaire de renforcer les activités

d'échanges pour dynamiser leur enseignement. Autre élément consensuel: la CDIP accepte d'adapter les objectifs de formation et les plans d'études.

Le risque pour les ministres cantonaux de l'instruction publique est de se voir imposer une solution par la Confédération si les pratiques divergent entre les cantons. «Nous ne voulons pas nous faire taper sur les doigts par la Confédération et préférions trouver une solution au sein de la CDIP», a insisté Christophe Darbellay devant l'assemblée. Guy Parmelin, représentant du Conseil fédéral, se montre confiant et soutient qu'il «est toujours négatif d'imposer quelque chose par le haut».

«C'est une pente glissante»

A la fin de la conférence, Christophe Darbellay précise au *Temps* les dessous de la prise de position de la CDIP sur ce sujet clivant: «La discussion au sein de la CDIP a été très émotionnelle. Cela a été un soulagement pour tous d'arriver à ce compromis.» Toutefois, le texte demeure flou quant aux futures démarches et au compromis trouvé entre les cantons alémaniques et les cantons latins. «Nous voulons chercher une solution commune, quitte à revoir les objectifs pédagogiques et les plans d'études», insiste-t-il. Sans cela, pour le conseiller d'Etat valaisan, il existe un véritable risque de disparition du français dans les écoles alémaniques: «C'est une pente glissante. Le niveau de français va continuer de diminuer en Suisse alémanique si les élèves commencent à l'apprendre plus tard. Cela donnera du grain à moudre pour sa disparition. Il faut redonner envie de l'apprendre, avec une augmentation des échanges linguistiques.» Soit l'objectif de la Semaine nationale de l'échange. ■